



Charte des adultes accompagnateurs.

Ce document a pour objet de définir le rôle des adultes qui sont amenés à encadrer un groupe d'enfants lors d'une sortie scolaire ou d'atelier à l'intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école reste valable quelque soit le lieu où se trouvent les élèves.

Les sorties ou les ateliers en groupe sont l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de responsabilité enseignées à l'école.

Merci de nous y aider.

- **Accompagner une classe demande responsabilité, fermeté, attention et disponibilité.**
 - L'accompagnateur veille à ce que le groupe ne s'agite pas et il intervient si c'est nécessaire. Il faut faire preuve de patience mais aussi d'autorité quand les circonstances l'exigent.
 - Si un enfant pose un problème dans le groupe, il sera signalé à l'enseignant qui interviendra et le prendra en charge si besoin.
 - Il est demandé aux adultes de ne pas utiliser leur téléphone à des fins personnelles, une vigilance maximum est demandée à tout moment.
 - Pendant la sortie, il est important de veiller à la sécurité et à la santé des enfants (casquette, crème solaire, hydratation, vêtement adapté au temps...)
 - Il faut vérifier régulièrement que le groupe soit au complet.
 - L'ensemble du groupe doit rester ensemble à tout moment, les enfants ne se rendent pas seuls aux toilettes.
- **Accompagner une classe demande rigueur et discipline**
 - L'adulte ne doit pas fumer devant les enfants, des pauses en concertation avec l'enseignant peuvent être aménagées pour les adultes en ressentant le besoin.
 - Pour des raisons de droit à l'image, il est interdit de diffuser des photos prises lors des sorties sur les réseaux sociaux.
 - L'accompagnateur accepte l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans son groupe. Il accompagne la classe et non son enfant uniquement.
 - L'adulte adapte son langage et son comportement aux enfants. Il est important de corriger un langage déplacé de la part des enfants.
- Pour pouvoir accompagner en sortie, il faudra avoir fourni l'extrait de casier B3 aux enseignantes.

Document élaboré en conseil des maîtres le 1^{er} juillet 2026

Signature de l'adulte accompagnateur via Educartable